



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 58112

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la problématique de la limitation de la prévention du cancer aux seuls cancérogènes avérés. Les seuls risques avérés et connus, comme le tabac ou l'amiante, ne peuvent expliquer qu'une très faible partie des cancers. Dans un avis du 2 juillet 2009, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) soulignaient que des travaux scientifiques récents suggéraient le rôle substantiel de l'environnement dans les interactions plurifactorielles à la source de nombreux cancers non expliqués. Afin que les agents environnementaux pour lesquels des inconnues persistent fassent l'objet d'une approche de précaution, l'AFSSET recommande donc de multiplier les croisements entre disciplines (épidémiologie, toxicologie, sciences sociales...) pour mieux identifier les liens de causalité. Aussi, elle souhaiterait connaître la position et les suites qu'elle entend donner à ces recommandations.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58112

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2009, page 8457

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)